

CAMPAGNOLS DES CHAMPS – Un ravageur qui fait parler de lui

Au cours de l'hiver 2015, de nombreuses observations de terrain font part d'une montée en puissance du campagnol des champs en parcelles de grandes cultures avec des dégâts plus ou moins importants.

1-Biologie

Le campagnol des champs (*Microtus arvalis*) est un ravageur très commun dans tous nos secteurs céréaliers. Ces pullulations sont cycliques et en période de pic, ses dégâts peuvent être localement préjudiciables aux cultures.



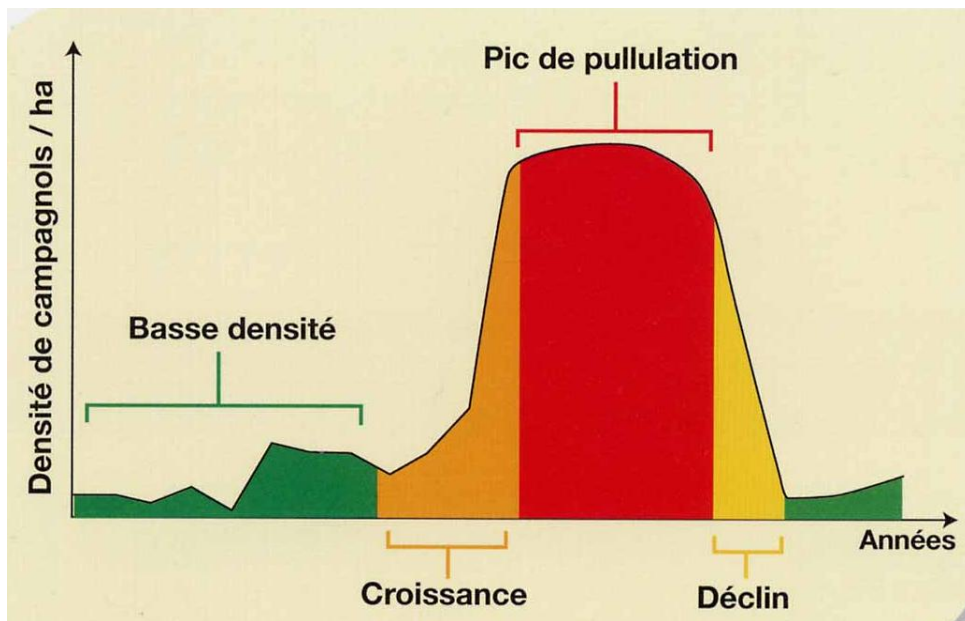
C'est un petit rongeur de taille moyenne (de 9 à 12 cm de longueur) avec une queue de 3 à 4.5 cm de long. Son poids varie de 15 à 40 grammes. Il creuse dans le sol des galeries très ramifiées avec de nombreuses issues, reliées entre elles par des coulées bien visibles sur le sol. A l'entrée des galeries, il est facile d'observer un amas de végétation coupée et des petites crottes noires. Le campagnol est avant tout un



herbivore, mais il consomme également des graines et des racines. Il mange et gaspille environ 2 fois son poids en matière verte par jour. En absence de régulation des populations, les dégâts peuvent être importants en particulier sur jeunes luzernes, cultures porte-graines mais aussi sur colza, céréales et prairies.

La période de reproduction du campagnol des champs intervient de mars à octobre, mais peut se poursuivre en hiver lorsque les conditions climatiques restent favorables (hiver doux, nourriture abondante). Une femelle peut avoir jusqu'à 8 portées par an avec en moyenne 4 à 12 petits. Son espérance de vie est de l'ordre de 19 mois.

L'évolution des populations est cyclique avec des pics de populations tous les 3-4 ans



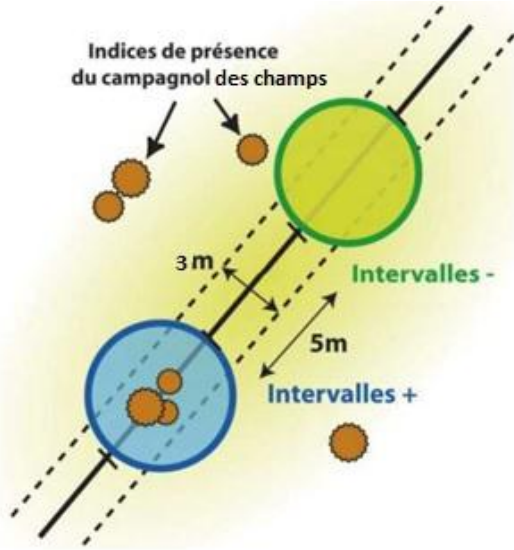
Avant tout, le contrôle des populations de campagnols des champs consiste à rendre le milieu le plus défavorable possible à son développement avec :

- du travail du sol (labour, déchaumage...)
- l'entretien des bordures de champs et des talus (fauchage)
- la prédation naturelle telle que les rapaces diurnes (buse variable...) qui peuvent se nourrir à 90% de petits rongeurs, des rapaces nocturnes (chouette hulotte...) qui consomment de 4 à 7 proies quotidiennement, ainsi que les mammifères carnivores (belette, renard, ...).

2-Réglementation

L'arrêté interministériel, paru le 14 mai 2014 « relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la *Bromadiolone* » rend possible la lutte chimique contre les campagnols. Mais cette lutte est assortie de conditions avant sa mise en œuvre :

- organisation d'un réseau de surveillance régionale permettant de suivre l'évolution des populations dans le temps et l'espace (réseau créé au sein du réseau de Surveillance Biologique du Territoire)
- obligation pour chaque exploitant agricole de suivre une formation auprès de la FREDON Bourgogne, à la lutte contre les campagnols des champs (identification, notation d'infestation, lutte chimique et lutte alternative...)
- obligation de réaliser un comptage afin de connaître le niveau d'infestation de la parcelle avant de réaliser un traitement chimique. Une trace du résultat du comptage doit être conservée dans le registre phytosanitaire de l'exploitant. Ce comptage n'est valable que pour une durée de 15 jours.
- obligation de mise en place de moyens de lutte alternatifs (piégeage, développement de la prédation naturelle...) à la lutte chimique.



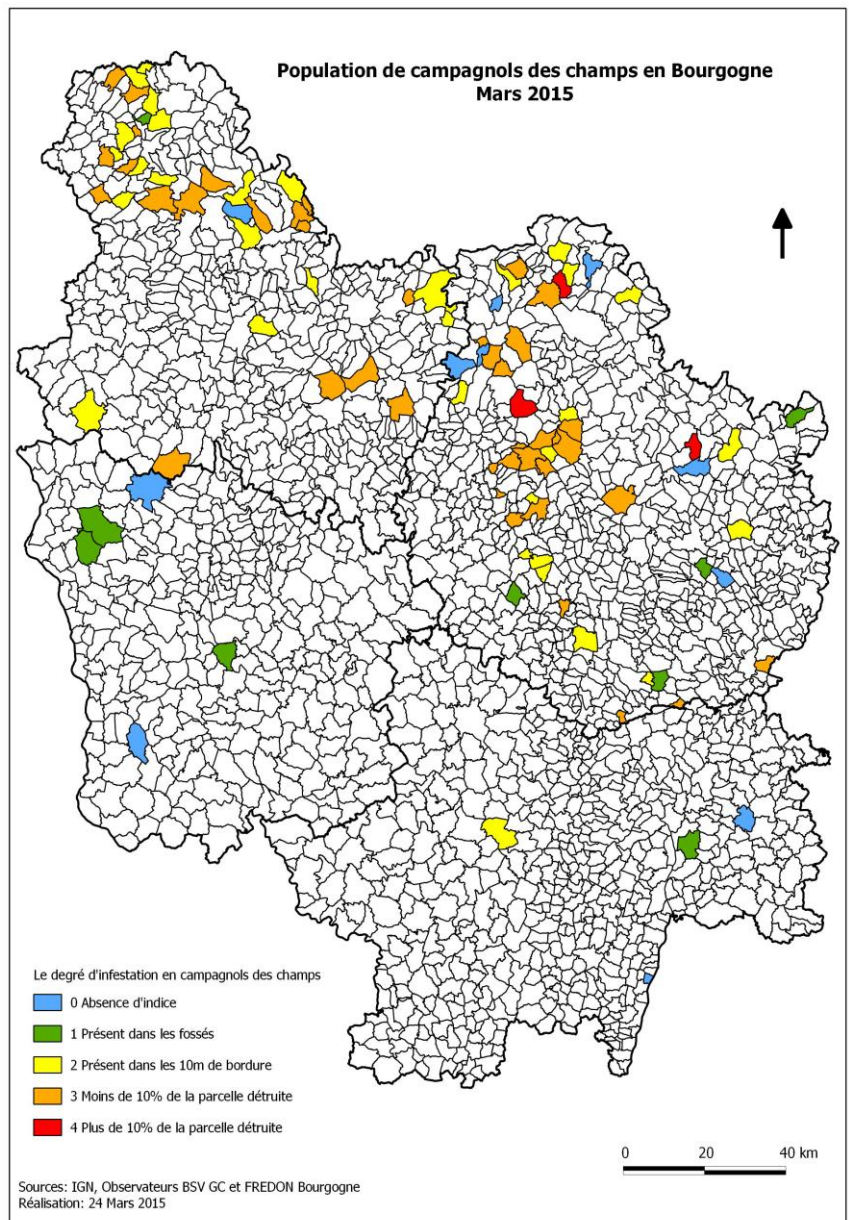
Méthode de mesure de la densité de campagnols des champs en parcelle : Parcourir la plus grande diagonale de la parcelle. A chaque intervalle de 5 mètres, noter les indices de présence des campagnols (trous, crottes, végétation coupée, coulées) sur une largeur de 3 mètres.

Pour connaître le taux d'infestation, il faut diviser le nombre d'intervalles positifs, par le nombre total d'intervalles.

Au-delà du seuil de 33% d'infestation, il est interdit de traiter chimiquement.

3-Etat des lieux en Bourgogne au 24 mars 2015

A ce jour, les premières remontées de terrain montrent des infestations hétérogènes sur la région. Les dégâts les plus importants se localisent sur le Nord du département de la Côte d'Or et l'Yonne. Même dans le cas de parcelles indemnes, les campagnols des champs sont souvent observés en bordure de champs.



Tout exploitant agricole désireux de suivre une formation à la lutte contre le campagnol des champs doit s'inscrire auprès de la FREDON Bourgogne. Cette formation est obligatoire pour avoir accès aux appâts empoisonnés à la *bromadiolone* (conditionnement = sac de grain empoisonnés de 20 kg).

Pour tout renseignement complémentaire contacter Estéban PERREAU à la FREDON Bourgogne au

03.80.25.95.43

07.80.01.14.25

e-perreau@fredon-bourgogne.com